



Mairie de VILLABÉ

34 bis, Avenue du 8 mai 1945
91100 VILLABÉ

Téléphone : 01.69.11.19.75 - Télécopie : 01.60.86.29.53
contact@mairie-villabe.fr
www.villabe.fr

Villabé, le 15/03/2010

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12.03.2010**

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Mme MAGGINI,
Mr ACHIEPI (départ à 22h12 donne procuration à Mr FORLIVESI), Mme BERGLAS,
Mr BERTAUX, Mr BRUN, Mme CAILLERET, Mme CHAIGNEAU, Mr COCAGNE, Mr
DOUET, Mr DUBOZ, Mr FAURE, Mr FORLIVESI, Mme FRIMAN, Mme GARCIA, Mr
GRANGER, Mme IUGHETTI, Mr LAFON, Mme ROSSIGNOL.

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mr AUGUSTE donne procuration à Mme FRIMAN
Mme BOUITIER donne procuration à Mme MAGGINI
Mr BOULY donne procuration à Mr DOUET
Mr CEANE donne procuration à Mr LAFON
Mr DIRAT donne procuration à Mr FAURE
Mme MALLET donne procuration à Mr DUBOZ
Mme RIEHL donne procuration à Mr GRANGER
Mr SEBASTIAN donne procuration à Mme CHAIGNEAU
Mme WIRTH donne procuration à Mr BERTAUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Roger FORLIVESI est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 20h35.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

1. Approbation du compte-rendu définitif du conseil municipal du 12 février 2010.

A l'unanimité (27 voix POUR dont 09 par procuration):

➤ **APPROUVE** le compte rendu définitif du conseil municipal du 12 février 2010.

2. Porter à connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

➤ **PREND CONNAISSANCE** des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir :

Décision n° ADM 03/10 en date du 1^{er} février 2010 :

Approuvant le contrat d'agent commercial à passer avec M.LACHKAR PHILIPPE, pour développer la commercialisation des espaces publicitaires existants ou à venir que la Commune de Villabé lui confiera. M.LACHKAR PHILIPPE percevra une commission de 53% HT des contrats publicitaires conclus.

Décision n° ADM 04/10 en date du 15 janvier 2010 :

Approuvant le contrat à passer avec la société SMACL SYNERGIE pour des missions de conseils juridiques. Le contrat, d'une durée d'un an renouvelable, prend effet à partir du 18 01 2010 et est conclu sur la base de 2700,00€TTC.

Décision n° BIB 05/10 en date du 04 février 2010 :

Approuvant le contrat à passer avec la Maison Elsa Triolet – Louis Aragon (Saint Arnoult en Yvelines) conclu sur la base de 700,00€, pour un concert de Patrick VALERIAN le samedi 27 mars 2010.

Décision n° JEU 06/10 en date du 22 janvier 2010 :

Approuvant la convention à passer avec l'association IFAC concernant la prise en charge de la formation BAFD de M.JACQUEMOT Nicolas qui se déroulera du 08 au 14 février 2010. Le coût de cette formation s'élève à 370€TTC.

Décision n° CULT 07/10 en date du 29 janvier 2010 :

Approuvant le contrat de cession avec la Compagnie Les Krilati, pour deux représentations de « Fando comme Lis », les 7 et 8 février 2010, ainsi que pour 3 heures de sensibilisations le 5 février 2010. Le contrat est conclu sur la base de 3815€TTC.

Décision n° ADM 08/10 en date du 09 février 2010 :

Approuvant le contrat à passer avec la société FC2P, pour l'entretien des appareils de cuisson de la cuisine de la salle des fêtes La Villa. Le contrat, d'un an renouvelable trois fois, prend effet à partir du 09 février 2010 et est conclu sur la base de 598€TTC.

Décision n° JEU 09/10 en date du 21 janvier 2010 :

Approuvant l'avenant à la convention de prestation avec l'association TCHAKADA concernant les ateliers musicaux pour les jeunes Villabéens fréquentant le Service Jeunesse. Cette convention est conclue pour la période du 14 10 2009 au 24 06 2010, pour un volume horaire de 337.50 heures (29 séances de 7 heures 30 ; 48 séances de 2 heures 30) au coût unitaire de 47€, soit un maximum de 15862.50€, soit un engagement complémentaire de 2232.50€.

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

3. Débat d'orientation budgétaire

- **PROCEDE** au débat d'orientation budgétaire.
- **NOTE** le départ de Mr ACHIEPI à 22h12 et il donne procuration à Mr FORLIVESI.

4. Affaires administratives

A l'unanimité (27 voix POUR dont 10 par procuration):

- **APPROUVE** l'avenant n°1 du marché MP 12/2009 «travaux d'enfouissement des réseaux et de réfection de voirie chemin des Echaudés et rue des Linottes » et « enfouissement des réseaux électriques- France Télécom et éclairage public ».
- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du fond interministériel de prévention de la délinquance pour l'installation de vidéosurveillance « Place du Pâtis » et « Place Roland Vincent ».
- **APPROUVE** la convention de répartition de certificats d'économies d'énergie entre ERDF et la Commune.
- **APPROUVE** La convention cadre locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité.
- **APPROUVE** les tarifs fixés pour la fête des plantes, organisée le 30 mai 2010 par le service Fêtes et Cérémonies.
- **APPROUVE** les tarifs fixés pour le Week-end du 3 et 4 juillet 2010 « sur les traces d'Emile Zola », organisé par le service Culture, Fêtes et Cérémonies.
- **APPROUVE** la désignation de Madame Isabelle WIRTH en qualité de délégué élu au CNAS.
- **APPROUVE** l'adhésion au groupement de commandes du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour la dématérialisation des procédures de marchés publics.
- **APPROUVE** les tarifs fixés pour le séjour à Londres, proposé par le service jeunesse

5. Urbanisme

A la majorité des suffrages exprimés (24 voix POUR dont 09 par procuration – 03 ABSTENTIONS dont 01 par procuration.)

- **APPROUVE** la rétrocession dans le domaine public des parcelles privées ayant servi d'assiette foncière pour la voirie du Chemin des Copeaux.

A l'unanimité (27 voix POUR dont 10 par procuration):

- **APPROUVE** l'obligation de réaliser une enquête de conformité des installations privatives d'assainissement collectif à l'occasion des ventes immobilières.

6. Questions orales

Questions orales posées par :

- Les élus de la liste « *Villabé Ensemble* »

➤ 01 : Sécurité :

Ce qui n'était qu'occasionnel devient maintenant régulier. La délinquance à Villabé est une réalité quotidienne. Qu'elle soit mineure ou plus grave, nous en sommes trop souvent les victimes ou les témoins inquiets.

Votre prédécesseur à longtemps dit non à nos propositions de surveillance par caméra, vous en installez maintenant à Villabé. Et timidement vous renforcez la police municipale, du moins dans les créations administratives de postes.

Envisagez-vous, Madame le Maire de mutualiser ce domaine de compétence avec Evry, comme tente de le faire le maire de Mennecy avec les communes voisines ?

C'est de notre point de vue, un axe de réflexion à travailler.

RÉPONSE:

Les difficultés que nous rencontrons sont le fait d'une poignée d'individus, bien souvent des jeunes désœuvrés. La gendarmerie les connaît mais ne peut intervenir faute de preuves et de témoignages.

Je vous informe également que, malheureusement, la personne que nous avions décidé de recruter au poste de policier municipal n'a pas donné suite à sa candidature. Nous sommes donc contraints de recommencer la totalité de la procédure sans être certains du résultat.

Pour vous répondre, la sécurité n'est pas, à ce jour, une compétence transférée à l'Agglomération d'Evry. Lorsque je siégerai au Conseil Communautaire, j'évoquerai ce sujet important pour tenter d'explorer de nouvelles pistes avec les autres communes de l'Agglomération.

➤ 02 : Esthétique de Villabé.

Notre Collège a été inauguré il y a seulement 4 ans et ses structures en bois sont déjà abîmées ce qui lui donnent un aspect vétuste. Cela il est vrai n'est pas de notre compétence.

Par ailleurs en entrant dans Villabé de nombreuses maisons maintenant anciennes, sont parfois sans crépi sur les murs extérieurs. Il est vrai que ce sont des résidences privées.

Madame, le Maire ne pensez-vous pas qu'il est de la mission de la municipalité de rappeler aux uns et aux autres, que nous avons tous des obligations visant à maintenir la qualité de vie dans notre commune en préservant et en améliorant l'existant ?

RÉPONSE:

Tout comme vous, je suis soucieuse de la qualité de vie des Villabéens dont l'un des aspects concerne l'apparence extérieure des constructions. Mais, comme vous le rappelez, ce domaine n'entre pas dans notre champ de compétence puisqu'il ne s'agit pas de propriétés communales.

Cependant, à l'occasion de rencontres avec les administrés concernés, je ne manque pas d'évoquer ce sujet lequel, je ne le cache pas, se heurte parfois à des difficultés financières.

Pour le collège, la problématique est différente et j'en ai déjà alerté les élus départementaux.

➤ 03 – Antennes relais téléphoniques :

Les antennes de nos opérateurs téléphoniques sont indispensables pour le bon fonctionnement de nos communications, cependant leurs émissions doivent respecter des normes strictes pour la santé des riverains.

Madame, le Maire, disposez-vous d'informations régulières qui vous permettent de vous assurer du bon fonctionnement de ces antennes ?

RÉPONSE:

Les antennes relais ont une puissance d'émission de l'ordre de 20 Watts, soit en moyenne 1000 fois inférieure à celle des émetteurs de radio ou de télévision.

L'OMS et le Ministère de la Santé indiquent que les antennes ne sont pas dangereuses pour la santé des riverains (communiqué du Gouvernement le 15 octobre 2009).

Pour l'Académie de Médecine, les antennes de téléphonie mobile entraînent une exposition aux champs électromagnétiques 100 à 100 000 fois plus faible que les téléphones portables.

Par ailleurs, l'installation d'une antenne relais est strictement encadrée par les Codes de l'Urbanisme, de l'Environnement et des Communications Electroniques.

En outre, les antennes relais existant à Villabé sont situées dans des secteurs peu ou pas urbanisés.

Je ne pense donc pas qu'il y ait matière à une quelconque inquiétude.

Questions orales posées par :

- les élus du groupe « Villabé Pour TOUS »**

Question 1 :

Madame le maire, vous évoquez dans la note de synthèse du débat d'orientation budgétaire de ce jour, votre gestion rigoureuse et prudente des finances de la commune. D'autre part, vous annoncez que les dotations de l'état en 2010 compenseront la perte de la taxe professionnelle perçue en 2009. **Dans ces conditions, pourquoi augmentez-vous la part d'imposition des ménages Villabéens ? Le taux d'imposition des entreprises Villabéennes sera-t-il en hausse en 2010 et si oui de combien ?**

RÉPONSE:

Monsieur BRUN, votre question laisserait comprendre que vous n'avez pas lu attentivement le rapport que je vous ai adressé ou, pire, que vous en avez sorti des éléments hors de leur contexte.

En effet, les réponses sont dans le rapport : la baisse des aides de nos partenaires institutionnels, le désengagement progressif de l'Etat, le retard de deux ans de la ZAC des Brateaux contribuent à limiter nos ressources alors que, parallèlement, nous sommes obligés de contraindre nos dépenses.

Je proposerai donc au Conseil que, pour la première fois depuis 20 ans, nous augmentions modérément la fiscalité locale tant pour les ménages que pour les entreprises. Cette hausse sera de l'ordre de 4,5 %.

Question 2 :

Dans le cadre de vos discussions, vous évoquez un reversement direct d'une partie des futures taxes attribuées désormais à l'agglomération et qui proviendront de la nouvelle zone commerciale, taxes que vous évaluez à 700 000 euros par an. Je vous cite : « J'ai proposé au président de l'agglomération qu'il soumette au conseil communautaire le principe de reversement direct d'une partie de ses recettes à notre commune ». C'était tout l'objet d'une de mes questions du discours du 12 février 2010 à l'occasion du débat sur l'intercommunalité, question qui est restée sans réponse : Quels sont les avantages que vous avez négociés avec Evry-Centre-Essonne ? Pour ma part, sur ce sujet très sensible, j'aurai posé un préalable à toute adhésion, et donc à toute négociation auprès des deux communautés d'agglomération d'Evry et de Corbeil, d'un reversement direct de l'intégralité de ces taxes. Vous vous exposez à une décision que vous ne maîtrisez plus car nous sommes déjà aujourd'hui dans le processus d'adhésion. **Pourquoi l'objet de votre discussion n'est-il pas de négocier la totalité de ce montant en reversement direct ? Quelle est la partie des 700 000 euros demandée à ce jour ?**

RÉPONSE:

Comment avez-vous pu penser que j'aie engagé Villabé sur le chemin de l'intercommunalité sans avoir négocié au préalable les conditions de son entrée !

Tout comme le 12 février dernier, il ne m'appartient pas aujourd'hui de révéler la teneur de ces négociations tant que celles-ci n'auront pas recueilli l'avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et n'auront pas été approuvées par le Conseil Communautaire.

Néanmoins, je vous confirme l'accord du Président de l'Agglomération pour soumettre au Conseil Communautaire le principe du reversement direct d'une partie de ces recettes à notre commune. Cet accord est issu de concessions réciproques pour que ni la Ville ni l'Agglomération ne soient lésées dans cette transaction.

Question 3 :

Toujours dans la note de synthèse, vous écrivez, je cite : « Malgré ces temps difficiles, nous ne pourrons pas être assimilés à une collectivité manquant de réalisme ou de projets, même si nos moyens financiers sont parfois réduits en deçà de l'inflation. **Alors que la dette est de 1 667 € par habitant soit 75% de plus que la moyenne des villes de même strate à 975 € et que vous augmentez encore cette année vos dépenses de fonctionnement de 7.1%, trouvez-vous vos orientations budgétaires réalistes ?**

RÉPONSE:

Monsieur BRUN, si je ne trouvais pas mes propositions réalistes, je ne vous les aurais pas soumises...

Plus sérieusement, je répondrai en plusieurs points :

- une nouvelle fois, il semble que vous ayez parcouru mon rapport en diagonale. La hausse de 7,1 % que vous évoquez ne concerne que les dépenses de personnel. Je souhaite en effet démontrer que, malgré la conjoncture difficile, la commune prend en compte les

problèmes de sécurité en recrutant un policier municipal et contribue à l'effort social en recrutant des emplois passerelles.

- la réalité, c'est que, de budget primitif 2009 à budget primitif 2010, nos dépenses totales de fonctionnement sont en baisse de plus de 3,5 %.
- l'augmentation de la fiscalité permettra d'accroître notre autofinancement pour, justement, freiner l'endettement de la commune que vous venez d'évoquer. Se pourrait-il donc que, pour une fois, nous soyons en phase ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h16.

Le Maire,
Irène MAGGINI.

Le secrétaire de séance,
Mr FORLIVESI.